

MASSIF FORESTIER DE BRISSAC

SENTIERS OUVERTS AUX RANDONNEURS
POUR VOTRE SÉCURITÉ, ACCÈS INTERDIT :
LES JEUDIS ET DIMANCHES DU 15 SEPTEMBRE AU 28 FÉVRIER

Amis promeneurs,
Le massif forestier vous accueille.
Les essences de ce massif forestier sont très sensibles, respectez-les.

Voici quelques recommandations :

- » Ne faites aucun feu et ne fumez pas
- » Ne perturbez pas les équilibres naturels :
faune, flore, points d'eau
- » Ne cueillez pas les plantes et champignons,
ne ramassez pas de bois
- » N'abandonnez pas de débris
- » Ne vous écartez pas du tracé des sentiers
balisés
- » Ne laissez pas divaguer les animaux
domestiques placés sous votre responsabilité.

Pour des questions de sécurité, veuillez
porter un gilet jaune et ne circulez pas dans
la forêt les jours de grand vent.



ACCÈS INTERDIT AUX VÉHICULES MOTORISÉS
(par arrêté, sauf autorisation)

INFORMATIONS :
Office de Tourisme Brissac-Loire Aubance
au 02 41 91 21 50 et mairies